

IPS FORMA
INCENDIE PRÉVENTION SECOURISME

INCENDIE

SSIAP 3 CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
(Formation SSIAP 3 – Formation Initiale)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et savoir utiliser les outils réglementaires
- Savoir appliquer une méthodologie d'analyse
- Analyser le risque incendie
- Gérer un service de sécurité incendie



PUBLIC VISÉ

Personnes postulant à un emploi de Chef de Service de Sécurité Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des qualifications prévues par l'arrêté du Ministère de l'Intérieur (Arrêté du 2 mai 2005 modifié)



PRÉREQUIS

- Être diplômé de niveau 4 ou validation des acquis, OU être titulaire du SSIAP 2 ou ERP 2
- Justifier de 3 ans d'expérience de la fonction
- SST valide (moins de 2 ans)
- Aptitude médicale
- Maîtrise de la langue française (lu, parlé, écrit)



DURÉE

30 jours soit 216 heures hors examen et hors temps de déplacement



LIEU DE FORMATION

Notre établissement ou dans vos locaux (s'ils réunissent les conditions de mise en œuvre)



NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

10 personnes maximum



PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

☒ 1 - Le Feu et ses conséquences (12h)

1. Le Feu

- Eclosion et développement du feu

2. Comportement au feu

- Réaction et résistance au feu

3. Mise en œuvre des moyens d'extinction

- Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie

☒ 2 - La sécurité incendie et les bâtiments (65h)

1. Matériaux de construction

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment

2. Etudes de plans

- Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie

3. Outils d'analyse

- Trame d'analyse d'un projet de construction

☒ 3 - Réglementation incendie (70h)

1. Organisation générale de la réglementation

- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation

2. Classement des bâtiments

- Classement d'un établissement en fonction de la réglementation

3. Disposition constructives et techniques

- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments

4. Moyens de secours
 - Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie
5. Visites
 - Dispositions constructives, techniques et identification des installations de sécurité
6. Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées
 - Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public

☒ **4 - Gestion des risques (23h)**

1. Analyse des risques
 - Être capable d'identifier les situations de risques de déclenchements d'incendie et d'accidents corporels
2. Réalisation des travaux de sécurité
 - Être capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux
3. Documents administratifs
 - Connaître et mettre à jour les documents administratifs

☒ **5 - Conseil au chef d'établissement (6h)**

1. Information de la hiérarchie
 - Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
2. Veille réglementaire
 - Savoir actualiser ses connaissances des textes applicables

☒ **6 - Correspondant des commissions de sécurité (6h)**

1. Commission de sécurité
 - Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles
2. Registre de sécurité
 - Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité

☒ **7 - Management de l'équipe de sécurité (26h)**

1. Organiser le service
 - Gestion du personnel et des moyens du service
2. Exercer la fonction d'encadrement
 - L'autorité dynamique
3. Notions de droit du travail
 - Le Code du Travail
 - Notion de droit civil et pénal

☑ 8 - Budget du service de sécurité (8h)

1. Suivi budgétaire du service
 - Réalisation des budgets
2. Fonction d'achat
 - Savoir procéder à des achats
3. Fonction maintenance
 - Les contrats de maintenance des installations de sécurité



ÉVALUATION

- Épreuve écrite 1 : QCM de 40 questions (40 minutes)
- Épreuve écrite 2 : rédaction d'une notice technique de sécurité (2h30)
- Épreuve orale : jury (15 minutes par stagiaire)



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices
- Contrôle des connaissances, effectué en fin de stage
- Support de formation remis à chaque stagiaire



MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Salle de formation permettant l'accueil de 15 personnes, SSI en fonction, vidéo-projection, aire de feu.
- Un document de référence sera remis à chaque participant



TARIF

Nous consulter

Pour tout renseignement, contactez-nous au :

06 59 80 26 93

ou par mail à contact@ips-forma.fr

IPS FORMA
INCENDIE PRÉVENTION SECOURISME
www.ips-forma.fr